PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à vingt heures trente,
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Tiffauges, dûment convoqués, se sont réunis en salle du conseil, sous la présidence du Maire, Marcel BROSSET.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 octobre 2026
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Marcel BROSSET, Maire, M. Yohan RICHARD, 1er adjoint, Mme Claire BRIN, 2ème adjointe, M. Hervé SERIN, 3ème adjoint, Mme Béatrice LANDREAU, 4ème adjointe, M. Yann CHAPERON, 5ème adjoint, M. Jean-Michel POILANE, Mme Isabelle MOUILLE, Mme Annie CHEVALIER, Mme Roselyne VIAUD, Mme Guylène SECHET, M. Anthony SUBILEAU, M. Anthony BLANCHARD, M. David COUSIN, Mme Sabrina BOSSARD, Mme Lucie ROULEAU, M. Maxime MARTIN, M. Vincent LAMI, Mme Gwendoline AUGEREAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

PROCURATION : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Anthony SUBILEAU

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Anthony SUBILEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la réunion du 14 septembre 2026 à L'UNANIMITE des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

THÈME 1 : DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
- Engagements du 4 septembre au 6 octobre 2026
- Information sur les déclarations d'intentions d'aliéner reçues en mairie

THÈME 2 : FINANCES
- Révision libre de l'attribution de compensation sous forme d'AC investissement 2026

THÈME 3 : AMENAGEMENT URBANISME
- Adhésion au GIP Géo Vendée
- Election des délégués de la commune au conseil local Vendée Eau « Maine et Sèvre »
- Adoption du RPQS Eau Potable exercice 2025

THÈME 4 : DIVERS

1- DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

1.1 - Engagements du 4 septembre au 6 octobre 2026

Tiers	Objet	TTC
SERVIMAC LA BRUFFIERE	REPARATION TONDEUSE KUBOTA	764,71 €
TOOTELEK	MACHINE LAVANTE SECHANTE SERVICES TECHNIQUES	648,00 €
OBYO GROUPE	AUTO-LAVEUSE FOYER FAMILIAL	3 347,16 €
CEMJIKA PAO	CAMPAGNE PHOTOGRAPHIQUE PETITES CITES DE CARACTÈRE	396,00 €
MG SOLUTIONS	REMPLACEMENRT 3 PORTABLES ENSEIGNANTS ECOLE PUBLIQUE	4 396,91 €
OBYO GROUPE	SACS ASPIRATEUR	100,03 €
SAGELEC	PRODUIT NETTOYAGE 20L TOILETTES GRANDE RUE	400,57 €
DESLANDES	PAPIER TOILETTE NON PREDECOUPE GRANDE RUE	34,34 €
SPRINT	FOURNITURES ADMINISTRATIVES CHATEAU DES LOISIRS ET MAIRIE	345,00 €
DIRECT SIGNALETIQUE	PLAQUES PORTES PLAINE SPORTIVE	424,68 €
MIV	LOCATION BORNE 4G MARCHÉ DE NOËL	564,00 €
ARTHUR & LES ARBRES	INSTALLATION ECLAIRAGE DANS PIN MARCHÉ DE NOËL	840,00 €
DESLANDES	PRODUIT LAVAGE SERVICES TECHNIQUES	233,52 €
DESLANDES	TAPIS D'ENTRÉE ABSORBANT PLAINE SPORTIVE	890,54 €
VERTYS	GAZON ET REGARNISSAGE TERRAIN DE FOOT	2 541,60 €
IDEALIS	REMPLACEMENT ELECTRODES DEFIBRILLATEUR	146,40 €
	TOTAL ENGAGEMENTS DU 4 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE	**16 073,46 €**

1.2 - Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie : décisions de non préemption :

- Parcelle : 293 A 617 (966m²), 17 hameau de Vallet,

2 – FINANCES

2.1 – Révision libre de l'attribution de compensation sous forme d'attribution de compensation d'investissement 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est proposé de procéder à la révision libre de l'Attribution de Compensation dans le cadre des dispositions de du 1°bis du V. de l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts *(CGI)*, pour permettre l'imputation des coûts des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés sur la Commune Tiffauges à hauteur de 11 340,09 € ;

Vu, le rapport de la Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges en date du 23 octobre 2019 approuvé ;
Vu, la délibération du Conseil de Communauté n°2026-131 du 01 juillet 2026 portant révision libre de l'Attribution de Compensation sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2026, et faisant état des dépenses suivantes :

Imputation du coût des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés sur la Commune de Tiffauges sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2026 :

- entre le 26 septembre 2020 et le 31 décembre 2021 ;
- entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 ;
- entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 ;
- entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024 ;

Collectivités	Imputation des coûts des travaux d'investissement en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés sous forme d'Attribution de Compensation d'investissement 2026
La Gaubretière	*160 556,64 €*
Les Landes-Genusson	*62 766,63 €*
Mallièvre	*0,00 €*
Mortagne-sur-Sèvre	*0,00 €*
Saint-Aubin-des-Ormeaux	*15 621,53 €*
Saint-Laurent-sur-Sèvre	*6 423,02 €*
Saint-Malô-du-Bois	*20 233,92 €*
Saint-Martin-des-Tilleuls	*4 971,04 €*
Tiffauges	*11 340,09 €*
Treize-Vents	*6 361,48 €*
Chanverrie	*15 155,42 €*
TOTAL	303 429,77 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver l'imputation du coût des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2026 concernant la Commune de Tiffauges à hauteur de 11 340,09 €,
- de charger le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne.
- de charger le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

3 – AMENAGEMENT URBANISME :

3.1 : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maitrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments ont fait évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée et ont permis à GEO VENDEE de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée s'est transformée en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) le 30 juin 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Les missions du GIP Géo Vendée sont :

- D'assurer la continuité des services qui étaient proposés par l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...) ;
- De favoriser et d'exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention constitutive du GIP Géo Vendée, s'engage à en respecter toutes les dispositions et prend acte de la nécessité d'adhérer au GIP Géo Vendée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la Commune de Tiffauges à devenir membre du GIP, et décide par voie de conséquence :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion au GIP Géo Vendée
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire Marcel BROSSET aux fins de représenter la Commune de Tiffauges auprès du GIP Géo Vendée afin de solliciter l'adhésion de la Commune de Tiffauges au GIP,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire Marcel BROSSET aux fins de signer la convention constitutive du GIP et ses avenants,
- De désigner en tant que représentant de la Commune de Tiffauges, Monsieur le Maire Marcel BROSSET, titulaire, et M. Hervé SERIN, 3ème adjoint suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP,
- De désigner en tant que représentant de la Commune de Tiffauges, Monsieur le Maire Marcel BROSSET, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

3.2 – Election des délégués de la Commune au Conseil Local Vendée Eau « Maine et Sèvre »

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a transféré la compétence eau potable à Vendée Eau.

Les statuts de Vendée Eau prévoient que les Communes sont associées à la gestion de l'eau potable via des Conseils Locaux, organes consultatifs territorialisés qui se réunissent à minima une fois par an.

Les Conseils Locaux sont informés des grandes décisions de Vendée Eau et de la vie du Syndicat, mais aussi de l'action de Vendée Eau sur leur territoire (travaux en cours sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution, contrats de territoire, périmètres de protection des captages d'eau ...).

En outre, les Conseils Locaux font part à Vendée Eau d'informations ou remarques sur la gestion du service public de l'eau potable localement.

Les Communes sont représentées au Conseil Local par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de:

- Recourir au vote à main levée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de:

- Désigner comme délégué titulaire : Monsieur Hervé SERIN
- Désigner comme délégué suppléant : Monsieur Jean-Michel POILANE

Pour représenter la Commune au sein du Conseil Local Vendée Eau « nom du CLVE ».

3.3 - Adoption du RPQS du service Eau Potable – exercice 2025

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la réception du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) au titre de l'eau potable pour l'année 2025, adopté par le Comité syndical de Vendée Eau en séance du 17 septembre 2026.

Le RPQS expose les caractéristiques du service. Il précise les indicateurs techniques, financiers et de performance.

Il doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est mis à la disposition du public et mis en ligne sur le site de Vendée Eau.

Après présentation de ce rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de:

- Adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, exercice 2025

4 – DIVERS

- La Communauté de Commune a mis en place une « Newsletter » à destination de l'ensemble des élus du Pays de Mortagne dont l'objectif est d'apporter une synthèse des différentes commissions de la communauté de Communes.

- Le CMEJ et les adjoint sont été sollicités in de proposer un nom pour les installations sportives afin de donner une véritable identité à ce lieu. Le chois définitif sera effectué en séance plénière.

- Pour rappel, le repas des aînés a lieu de samedi 17 octobre 118 aînés et 35 « serveurs » (élus, membres du CCAS et agents municipaux) ont répondu favorablement à cette invitation. L'installation de la salle a lieu vendredi soir à parti de 18h00, le rendez-vous pour le repas est prévu le samedi matin à 11h45 afin de finaliser les derniers préparatifs.

- Les élus en charge des finances commencent à entrevoir les potentielles directives en termes de loi de finance pour 2027, il est notamment question que l'état mettre en place une taxe à l'encontre des communes « la CPEB Contribution Progressive des collectivités territoriales à l'Effort Budgétaire » ainsi qu'une baisse de 5 points du Fonds de Compensation de la TVA. Ces éventuelles décisions auraient pour conséquences une mise à mal des recettes de la collectivité.

- Le rapport reçu de la part de l'Architecte du Patrimoine et du Bureau d'études Structure concernant les dégâts actuels dans l'Eglise Notre Dame préconisent le maintien de sa fermeture au public, la mise en place d'un chemin d'accès sécurisé dans la charpente, un traitement de cette dernière contre les insectes xylophages, des relevés, des sondages et une instrumentalisation des fissures ainsi qu'un diagnostic sanitaire de l'Eglise.

- Le bornage des futures parcelles de terrain à bâtir situées rue du Val de Sèvre a eu lieu dernièrement. Le permis de Construire de la future maison médicale a également été déposé en mairie. Il n'y aura pas de médecin généraliste parmi les professionnels de santé qui intègreront ce nouveau lieu.

Fin de la Séance : 21 h 25

Le Maire
Marcel BROSSET

Le Secrétaire de Séance
M. Anthony SUBILEAU